

FONCIERE TM

Société à responsabilité limitée au capital de 95 500 euros
Siège social : 44 avenue Foch - 75016 PARIS
922 169 180 RCS PARIS

« La Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} juin,
A 14h30,

Monsieur Tal MARCIANO,

Propriétaire de la totalité des 95 500 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la
Société FONCIERE TM,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Tal MARCIANO, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé. La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
(...)
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gérance qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

(...)

DS
+ 17

(...)

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Tal MARCIANO

DocuSigned by:

421D6AD6F3D4461...